



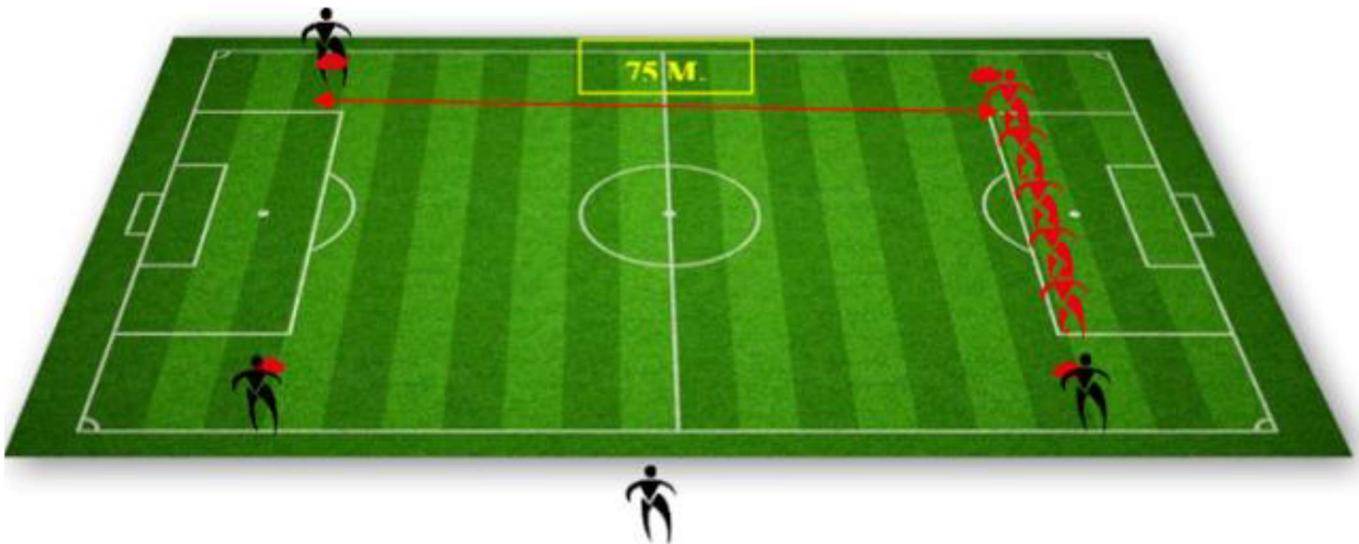
COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

Saison 2021-2022
Procès-verbal n°2

TESTS PHYSIQUES 2021/2022

Tests Physiques Arbitres District du Calvados 2021-2022

Test d'Aérobic Intermittent Spécifique Arbitre TAISA



Gestion DISTRICTS

Les plots matérialisant les lignes de départ et d'arrivée doivent être installés comme sur le schéma ci-dessous. La distance séparant les deux lignes est définie dans le tableau « Temps de référence ».

Les arbitres doivent prendre le départ debout et partir de la ligne matérialisant le point de départ sans élan après le bip sonore ou coup de sifflet. Ils doivent parcourir la distance entre les deux lignes dans le temps défini.

Après avoir franchi la ligne d'arrivée, l'arbitre décélère, marche, fait demi-tour et se replace au niveau de la ligne d'arrivée qu'il vient de franchir. Cette ligne d'arrivée devient son nouveau point de départ, tandis que le point de départ initial devient la nouvelle ligne d'arrivée. L'arbitre réalise alors une nouvelle course jusqu'à la nouvelle ligne d'arrivée.

Si un arbitre ne franchit pas la ligne d'arrivée dans le temps imparti, il recevra un avertissement. Un arbitre recevant deux avertissements est éliminé et sera considéré comme n'ayant pas réussi le test.

Un arbitre ne réalisant pas le nombre de répétitions attendu est considéré comme n'ayant pas réussi le test.

1. TEMPS DE REFERENCE

Catégorie	Distance	Temps de course / Temps de récupération	Nombres de répétitions
D1 et Candidats Ligue	65 m	15s / 20s	30
D2-Stagiaire-Féminine	60 m	17s / 26s	30
D3 - D4	55 m	17s / 26s	25
JAD – Jeune stagiaire	65 m	15s / 20s	30

MALUS ET SANCTIONS

ARBITRE SENIOR

- L'arbitre est en situation d'échec :
 - Il sera convoqué lors d'un autre rassemblement ou à un test de rattrapage
 - Il sera désigné dans le championnat inférieur à sa catégorie d'appartenance
 - Les observations sur le terrain seront mises en sommeil

- L'arbitre est toujours en situation d'échec à l'issue de la dernière session de rattrapage
 - Il sera rétrogradé dans la catégorie immédiatement inférieure en fin de saison
 - Il sera désigné dans le championnat inférieur à sa catégorie d'appartenance

- L'aptitude physique ne peut être évaluée pour raison médicale (certificat médical, arrêt de travail, hospitalisation...) ou si l'arbitre se blesse au cours du test
 - L'arbitre sera considéré comme en situation d'échec
 - Si l'arbitre est toujours en situation d'échec pour raison médicale à l'issue de la dernière session de rattrapage, il sera maintenu dans sa catégorie d'appartenance sous réserve d'avoir satisfait aux obligations de sa catégorie (questionnaires, rassemblements)

- Absence au test non excusée ou sans justificatif recevable
 - L'arbitre sera considéré comme en situation d'échec
 - **Il ne pourra plus arbitrer avant d'avoir effectué les tests physiques, si dernier rattrapage, l'arbitre ne sera plus désigné jusqu'à la fin de saison.**
 - Il sera convoqué pour audition devant la commission départementale de l'arbitrage

- Toute situation particulière sera étudiée au cas par cas par la CDA

CANDIDATS A L'ARBITRAGE

- Les candidats à l'arbitrage peuvent être soumis au test physique en fonction de la date d'examen.
- La CDA se réserve le droit d'évaluer l'aptitude physique de tous les arbitres débutants.

TABLEAU RECAPITULATIF

Nom	Prénom	TEST	RATTRAPAGE	DECISION
ARBITRES D 1				
BALIN	Pierre	Echec	17 oct.	a réalisé
BECQUET	Anthony	Réalisé		
BERNARDIN	Denis	Réalisé		
CHANU	Michel	Blessé	17 oct.	a réalisé
DIALLO	Elhadji Laba	Echec	17 oct.	a réalisé
DUPONT	Wilfried	Réalisé		
HAD JALI	Laurent	Réalisé		
LEMAIRE	Michel	Blessé	17 oct.	a réalisé
MABED	Mahfoud	Réalisé		
MARTIN	Johann	Réalisé		
MARY	Franck	Réalisé		
MOINAUX	Laurent	Réalisé		
TANQUEREL	Marin	Echec	17 oct.	a réalisé
ARBITRES D 2				
ACHENZA	Christophe	Excusé	17 oct.	a réalisé
ANNE	Nicolas	Réalisé		
BACON	Fabrice	Réalisé		
BEKONO BELINGA	Stevy	ABSENT	17 oct.	a réalisé
BELARBIA	Rachid	Excusé	17 oct.	a réalisé
BIRON	Stéphane	Réalisé		
BUREAU	Mickael	Réalisé		
CLAUZIER	Cédric	Blessé	17 oct.	a réalisé
COULEAU	David	Réalisé		
COUGE	Jean-Marc	Réalisé		
CORBET	Florian	Réalisé		
DROUET	Bruno	Echec	17 oct.	a réalisé
FALL ABDOU	Rahmane	Réalisé		
FIKRY	Khaled	Excusé	17 oct.	a réalisé
GUESNON	Dominique	Réalisé		
HEUZE PAGNY	Cyrille	Réalisé		
LAINE	Anthony	Excusé	17 oct.	a réalisé
LEBLOND	Ludovic	Echec	17 oct.	a réalisé
LEMOAL	David	Echec	17 oct.	a réalisé
MIAKANDI MBALA	Cyril	Excusé	17 oct.	a réalisé
MARIE	Dylan	Excusé	17 oct.	a réalisé
NAIRI	Mohamed	ABSENT	17 oct.	a réalisé

QUERNET	Nicolas	Excusé	17 oct.	a réalisé
SELMANE	Nabil	Excusé	17 oct.	a réalisé
SIMSEK	Cein	Réalisé		
ARBITRES D 3				
ANNE	Angelika	ABSENT	17 oct.	a réalisé
BINET	Patrice	ABSENT	17 oct.	a réalisé
BOURGER	Pascal	ABSENT	17 oct.	a réalisé
BRIUNETEAU	Jean-Marie	ABSENT	17 oct.	a réalisé
CAMARA	Mohamed	ABSENT	17 oct.	a réalisé
CHALBAZIAN	John	Excusé	17 oct.	a réalisé
CHAMBON	Alexandre	Réalisé		
CHARDIN	Laurent	Excusé	17 oct.	a réalisé
CHAUVIN	Marc	ABSENT	17 oct.	a réalisé
CITTE	Philippe	ABSENT	17 oct.	a réalisé
DIAGNE	Ababacar	Excusé	17 oct.	a réalisé
FORTIN	Éric	Echec	17 oct.	a réalisé
GEFROY	Jean-Philippe	Réalisé		
GRAVE	Kevin	Excusé	17 oct.	a réalisé
GUISELIN	Thomas	ABSENT	17 oct.	a réalisé
HEUZE	Denis	ABSENT	17 oct.	a réalisé
JABBIE	Alhadje	Réalisé		
LEBEGUE	Anthony	Réalisé		
LEFETAY	Stéphanie	Réalisé		
LERAY	Laurent	Echec	17 oct.	a réalisé
LESCALIER	Gil	Excusé	17 oct.	a réalisé
LIBEAU	Benoit	Réalisé		
LUNEL	Steven	Echec	17 oct.	a réalisé
NIANG	Papa	ABSENT	17 oct.	a réalisé
ORAY	Philippe	Echec	17 oct.	a réalisé
OZBAS	Nugman	Excusé	17 oct.	a réalisé
PARISI	Nicola	Réalisé		
ARBITRES STAGIAIRE				
BARRE	Franck	Réalisé		
BEHARA	Leonid	Excusé	17 oct.	a réalisé
BENAOUDA	Khaled	ABSENT	17 oct.	a réalisé
CARDOEN	Thomas	Echec	17 oct.	a réalisé
DAPZOL	Alexandre	ABSENT	17 oct.	a réalisé
DESRETTES	Audrey	ABSENT	17 oct.	a réalisé
KHELFAINE	Belaid	Excusé	17 oct.	a réalisé
SASAKI	Tony	Réalisé		
ARBITRES D 4				

BARBIER	Jean-Yves	Réalisé		
CARSEL	Patrick	Réalisé		
FERGANT	Michel	Echec	17 oct.	a réalisé
LETASSEY	Marc	Excusé	17 oct.	a réalisé
LUCAS	Philippe	Excusé	17 oct.	a réalisé
MARGUERITE	Guy	Réalisé		
NEFOUSSI	Azzedine	Réalisé		
ROUYER	Michel	Echec	17 oct.	a réalisé
VINCENT	Joel	Excusé	17 oct.	a réalisé
ARBITRES JAD				
BOUCHARD DADAT	Lucas	Réalisé		
BREBION	Morgan	Echec	17 oct.	a réalisé
CORBEL	Mathis	Réalisé		
CRETOT	Lucas	Réalisé		
GOBE	Romain	Echec	17 oct.	a réalisé
HUE	Maxime	Réalisé		
JEAN BAPTISTE	Céline	Echec	17 oct.	a réalisé
LEDUC	Ewan	Excusé	17 oct.	a réalisé
LE FAUCHEUR	Gwenolan	Réalisé		
LEMAIRE	Jérôme	Echec	17 oct.	a réalisé
LERICHE	Anthony	Echec	17 oct.	a réalisé
LEROUX	Theo	Réalisé		
MANCHON	Hugo	Echec	17 oct.	a réalisé
MENARD	Kylian	ABSENT	17 oct.	a réalisé
MONSAINT	Come	ABSENT	17 oct.	a réalisé
PJETRI	Mariel	Réalisé		
QUETEL	Marion	Réalisé		
SANTONI	Thibault	Excusé	17 oct.	a réalisé
TANQUEREL	Eponine	Réalisé		
TRIHAN	Paul	Réalisé		
STAGIAIRE JAD				
ANDRE	Nolan	Echec	17 oct.	a réalisé
BOULLANGER	Moi	ABSENT	17 oct.	a réalisé
CAHOREAU	Dylan	ABSENT	17 oct.	a réalisé
DANIN	Hugo	Réalisé		
DAVID	Arthur	ABSENT	17 oct.	a réalisé
DROUIN HAMEL	Manon	ABSENT	17 oct.	a réalisé
EVRRARD	Pierre	ABSENT	17 oct.	a réalisé
GOHIN	Erwann	Réalisé		
HERY	Dylan	Réalisé		
LEPROVOST	Valentin	ABSENT	17 oct.	a réalisé

MOSCATO	Lucas	Réalisé		
NOEL	Leny	Réalisé		
NOSAL	Damien	ABSENT	17 oct.	a réalisé
RAVIER	Nicolas	Réalisé		
THOMAS	Elliot	Réalisé		
VOUTEAU	Isalyne	ABSENT	17 oct.	a réalisé

BILAN :

49 Arbitres ont réussi le test Physique

20 Arbitres ont échoué au test physique

- Ces 20 Arbitres pourront se présenter au rattrapage du 17 Oct. 2021

3 Arbitres Blessés avec certificat Médical

- Ces 3 Arbitres devront se présenter au rattrapage du 17 Oct. 2021

21 Arbitres excusés au test Physique

- Ces 21 Arbitres devront se présenter au rattrapage du 17 Oct. 2021

25 Arbitres absent non excusé au test Physique

- Ces 25 Arbitres devront se présenter au rattrapage du 17 Oct. 2021

Le Président,

Dominique de la Cotte

Les décisions inscrites au présent procès-verbal sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel (courriel : appel@foot14.fff.fr / adresse postale : 4 avenue du parc Saint-André 14200 HÉROUVILLE SAINT-CLAIR), dans le respect des dispositions figurant à l'article 190 des Règlements Généraux de la Ligue de Normandie.